

Pour les inscriptions et admissions de septembre 2018 à l'école de Baron :

Procédure

Les parents doivent inscrire leur enfant à la mairie de leur commune de résidence avec le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de leur enfant, puis ils prennent un rendez-vous avec la directrice de l'école qui procédera aux admissions.

Pour vous rendre aux admissions à l'école, merci de bien vouloir vous munir:

***du certificat d'inscription scolaire délivré par la Mairie de votre commune de résidence**

***des photocopies du carnet de santé (vaccinations uniquement)**

***des photocopies des pages du livret de famille**

***de la photocopie du justificatif de droit de garde en cas de séparation des responsables légaux**

Mme Fournier
Directrice de l'école de Baron
03.44.60.28.16